

<p align="center">COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL SPECIAL DE L'AIN DU 03 AVRIL 2019</p>

ETAIENT PRESENTS :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain
Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (titulaires)

Monsieur Nicolas JAMBON (FSU)
Madame Marie-Claire LOONIS (FSU)
Madame Evelyne GOETZ (FSU)
Monsieur Laurent BELLEVILLE (FSU)
Madame Karen ANSBERQUE (UNSA éducation)
Madame Claudine METIVIER (FNEC FP FO 01)
Monsieur Didier BONNETON (FNEC FP FO 01)

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (suppléants)

Monsieur Philippe MALLET (FSU)
Monsieur Jean-Marc BROYER (FNEC FP FO 01)

Assistaient également à la réunion

Monsieur Daniel BOUSQUET, inspecteur santé sécurité au travail
Monsieur Pascal PERRIER, inspecteur santé sécurité au travail
Madame Florence JOSSERON, conseillère départementale de prévention
Madame Sylvie PACALET, assistante sociale des personnels
Madame Clotilde OUTRE, infirmière de prévention et de santé au travail

Excusés :

Docteur Isabelle LAPIERRE, médecin de prévention
Madame Diane GBIKPI, assistante sociale des personnels

Ordre du jour :

1. Installation du nouveau CHSCTD
2. Election du secrétaire et secrétaire suppléant du CHSCTD
3. Approbation du PV du CHSCTD du 16 novembre 2018
4. Suivi des mesures préconisées lors des CHSCT précédents
5. Fiches SST et autres signalements
6. Rapport annuel de la présidente du CHSCTD sur la santé des personnels (bilan des accidents du travail et des maladies professionnelles ; statistiques sur les démissions des personnels)
7. Plan d'Action de Prévention Départemental
8. DUER : lancement d'un GT permanent
9. Bilan de la visite du collège de Coligny
10. Bilan de la visite du LP Marcelle Pardé
11. Educonnect-LSU 1^{er} degré, et charge de travail des directrices et directeurs d'écoles
12. Installation de la vidéo-surveillance à la DSDEN de l'Ain
13. Questions diverses.

Le quorum étant atteint, Mme l'IA-DASEN ouvre la séance à 9h20. Elle fait part de sa satisfaction d'être disponible toute la matinée pour présider cette séance d'installation du nouveau CHSCTD.

M. BOUSQUET faisant valoir ses droits à la retraite en fin d'année scolaire, Mme l'IA-DASEN présente son successeur, M. Pascal PERRIER. Elle lui souhaite la bienvenue et rappelle le rôle primordial de l'ISST pour faire part de son éclairage et accompagner les membres du CHSCTD dans l'évaluation des situations étudiées.

Installation du nouveau CHSCTD

M. le secrétaire général rappelle les résultats des dernières élections professionnelles : la FSU gagne un siège (4 sièges au total), la FNEC FP FO conserve ses deux sièges tandis que le SE-UNSA perd un siège pour en conserver un. La composition du CHSCTD est précisée par l'arrêté du 11 janvier dernier.

Après un tour de table, Mme l'IA-DASEN prononce l'installation du nouveau CHSCT.

Elle laisse ensuite la parole aux représentants des personnels pour les déclarations. Les déclarations des représentants de la FSU (*annexe 1*) et de la FNEC FP FO 01 (*annexe 2*) sont jointes au présent procès-verbal.

Mme l'IA-DASEN constate qu'une grande partie de ces déclarations concerne la politique éducative nationale. Elle se veut rassurante concernant la création des établissements des savoirs fondamentaux. En effet, ceux-ci peuvent constituer une réponse sur certains territoires. Il ne s'agit pas d'une obligation mais d'une possibilité offerte pour apporter une réponse appropriée localement. Dans le département de l'Ain, d'autres types de regroupements fonctionnent déjà (RPI, réseaux d'éducation prioritaire, mise en place de réseaux dans le cadre de la réforme du lycée). L'objectif est d'assurer une équité de la réponse scolaire sur l'ensemble du territoire.

Mme l'IA-DASEN insiste sur l'attachement de tous, et en premier lieu du ministre de l'éducation nationale, à l'école de la République. Elle rappelle que les budgets sont en hausse et que l'école de la République est une priorité pour le gouvernement. L'engagement de tous les personnels de l'éducation nationale va dans le sens de la réussite de l'ensemble des élèves. Elle précise toutefois que nous sommes dans une période de profondes évolutions liées à un mouvement de société. Les réponses que nous apportons doivent être adaptées et nous permettre de nous améliorer. Cette période inconfortable peut créer des appréhensions, voire des difficultés pour les personnels. Ces préoccupations sont au cœur des sujets que nous abordons au sein de ce comité. La mise en place de la RH de proximité sur l'académie reflète également la prise en compte de la nécessité d'accompagner les évolutions des professionnalités, voire des carrières. Au-delà de l'accompagnement de difficultés, la RH de proximité constitue une réponse apportée en termes de prise en considération des évolutions que nous vivons.

Sur la problématique des fiches SST, Mme l'IA-DASEN note que la dynamique de traitement n'est pas aussi bien engagée dans le second degré que dans le premier. Elle attirera l'attention des chefs d'établissements sur la nécessité d'apporter une réponse.

Mme l'IA-DASEN informe ensuite les membres du CHSCTD de la demande d'intervention d'un expert exprimée par la FNEC FP FO, le vendredi 29 mars. Elle tient à préciser que la demande doit émaner du CHSCT et pas seulement d'une organisation syndicale. Si tout le monde en est d'accord, M. BERRAKAM sera accueilli en fin de séance en tant que personne qualifiée.

M. JAMBON signale qu'il n'y a pas d'opposition de la part de la FSU, surtout qu'il est difficile de toujours pouvoir anticiper et respecter les délais compte tenu du rythme des réunions.

M. le secrétaire général précise que la demande est arrivée tardivement et qu'il serait nécessaire de formuler une demande commune.

Selon M. BOUSQUET, cette demande pourrait être transmise par le secrétaire du CHSCTD.

M. BONNETON se réfère au règlement intérieur. L'article 7 prévoit que le comité puisse nommer un expert, à la majorité des voix. L'article 70 laisse en outre la possibilité au président du CHSCTD de convoquer un expert, de sa propre initiative, ou à la demande d'une organisation syndicale.

M. le secrétaire général répond que la notion d'expert correspond à une reconnaissance liée à une qualification particulière. Dans le cas présent, la demande porte sur l'intervention d'une personne qualifiée.

Mme l'IA-DASEN conclut en précisant qu'à l'avenir, il est souhaitable d'anticiper davantage.

Mme ANSBERQUE ne formule pas d'objection à l'intervention de M. BARRAKAM. Elle signale toutefois qu'elle aurait souhaité être informée de la demande formulée par une autre organisation syndicale.

Election du secrétaire et secrétaire suppléant

M. le secrétaire général rappelle le rôle du secrétaire du CHSCTD. Il est élu parmi les membres ayant voix délibérative. Il est l'interlocuteur privilégié de l'administration et participe à l'élaboration du calendrier des travaux du CHSCTD et de l'ordre du jour des séances. Il fait le lien avec les autres membres du CHSCTD. Il précise en outre que le secrétaire doit être élu parmi les membres ayant voix délibérative et qu'il existe deux possibilités : le secrétaire peut être élu à chacune des séances, ou pour la durée du mandat. Il indique que la pérennité, telle qu'elle était en place jusqu'à présent, lui semble préférable pour assurer une continuité.

Mme l'IA-DASEN intervient pour remercier M. JAMBON pour son engagement et le travail qu'il a réalisé au cours de la précédente mandature. Elle estime que la nomination d'un secrétaire sur la durée de la mandature permet d'apporter la fluidité indispensable au bon fonctionnement du CHSCTD.

M. le secrétaire général précise enfin qu'il est également nécessaire d'élire un secrétaire suppléant pour assurer la continuité en cas d'empêchement du titulaire.

Les membres du CHSCTD sont favorables au maintien d'une nomination d'un secrétaire pour la durée du mandat.

M. JAMBON se porte candidat à sa succession. Il est élu à l'unanimité des membres présents.

Mme LOONIS est candidate pour assurer la suppléance. Elle est élue à l'unanimité des membres présents.

M. JAMBON souhaite insister sur le bon fonctionnement du CHSCTD. Une organisation a été mise en place ; le travail se fait en bonne entente entre les différentes organisations syndicales ; les échanges avec le secrétaire général sont positifs. Le mode de fonctionnement avec les GT préparatoires et la préparation des GT et des CHSCTD permet de travailler efficacement.

Mme l'IA-DASEN félicite le secrétaire et sa suppléante nouvellement élus et confirme que l'organisation existante va être conservée puisqu'elle donne satisfaction. Le CHSCTD est un lieu privilégié de débats.

M. BONNETON signale que le Règlement Intérieur du CHSCT est signé de l'ancien DASEN. Mme l'IA-DASEN pose la question de la nécessité de modifier le Règlement Intérieur. Monsieur le secrétaire général répond que la question a été abordée lors du GT et qu'il a été convenu que le règlement intérieur ne nécessitait pas de modification. Il n'y a donc pas lieu de le signer de nouveau.

M. JAMBON souhaite attirer l'attention du CHSCT sur deux articles du règlement intérieur. L'article 3, issu du règlement type, précise que la convocation et les documents doivent être envoyés 15 jours avant la date de la réunion. Ce délai est rarement tenu mais il lui semble que le fonctionnement est acceptable, chacun faisant de son mieux, y compris l'administration.

L'article 18 quant à lui fixe à 1 mois le délai de diffusion du PV. Ce délai ne lui paraît pas adapté compte tenu de la périodicité des réunions. Tout comme pour la convocation et les documents préparatoires, M. JAMBON considère que chacun fait au mieux, et que le fonctionnement de l'instance n'est pas impacté.

Approbation du PV du CHSCTD 16 novembre 2018

Le procès-verbal de la séance du CHSCTD du 16 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Suivi des mesures préconisées lors des CHSCTD précédents

- RH de proximité.

Mme l'IA-DASEN explique qu'il s'agit de mettre en œuvre et de travailler à l'implantation d'une réponse qui pour l'instant n'est pas encore construite. Dans le cadre d'une volonté ministérielle, l'académie de Lyon s'est positionnée pour mettre en œuvre une expérimentation. Des territoires expérimentaux ont été déterminés sur chacun des trois départements. L'expérimentation menée dans le département de l'Ain s'appuie sur le déploiement d'un service académique avec la mise en place d'une plateforme « Proxi RH », animée par 2 attachés d'administration. Ceux-ci ont été recrutés par le rectorat et ont pour fonction de répondre aux demandes formulées via la plateforme sur les trois territoires expérimentaux. La plateforme « Proxi RH » est une plateforme de prise de rendez-vous, de recensement de la demande pour proposer une première réponse et orienter le demandeur vers le bon interlocuteur. La plateforme « Proxi RH » doit permettre de bénéficier des facilités offertes par la technologie, sans pour autant qu'il s'agisse d'une réponse « numérique ». L'humain est au cœur de l'expérimentation. A terme, l'objectif est de construire des réponses départementales, sans doute au travers de la création d'agences départementales.

L'expérimentation est étendue sur la circonscription 1^{er} degré de la Côtière. Il s'agit en effet d'une unité territoriale concentrée qui permet d'avoir une volumétrie 1^{er} et 2nd degré suffisante. Outre les deux attachés d'administration, la collaboration de M. FEYEU et de M. CONGIU permet de bénéficier de personnes ressources. Ils pourront également proposer des pistes de développement lorsque le processus de généralisation sera envisagé. S'agissant de ressources humaines, l'objectif global consiste à construire la réponse adaptée à la demande de chaque personne (il n'existe pas de réponse « toute faite »). Le fonctionnement est encore trop peu connu. Une montée en puissance du dispositif semble nécessaire.

Mme l'IA-DASEN a également souhaité la mise en place d'un autre type d'expérimentation venant nourrir la RH de proximité. Il s'agit d'accompagner les directeurs d'écoles sur la ville de Bourg-en-Bresse. Le territoire compte 19 directeurs d'écoles de taille moyenne à importante, ce qui permet d'avoir une représentation intéressante. Cette expérimentation n'a pas pour vocation de se substituer au GT mis en place sur l'allègement des tâches administratives mais de travailler sur l'évolution de la professionnalité.

Elle comprendra un volet « Accompagnement psychosocial » avec la collaboration de l'IEN préélémentaire (formée dans le domaine psychosocial) et un volet « Conseiller vie scolaire » avec la participation d'un directeur d'école (mi-temps de décharge). Cette expérimentation sera davantage axée sur la vie de l'école et sur les problématiques auxquelles peuvent être confrontés les directeurs d'école. La première évaluation sur les échanges, sur les problématiques abordées et sur les réponses construites collectivement est positive. Un bilan sera fait à la fin de l'année scolaire.

Mme GOETZ demande combien de personnes ont été reçues dans le cadre de l'expérimentation Proxi RH. Mme l'IA-DASEN répond qu'il y en a eu très peu (moins de 10). Elle formule l'hypothèse d'une communication insuffisante ou d'un terrain d'expérimentation et d'un cadre mal adaptés. Elle s'est engagée auprès des 2 chefs d'établissement pour essayer de concerner davantage de personnels.

Mme GOETZ attire l'attention de l'administration sur le problème de confidentialité qui se pose pour les personnels qui se trouvent sur leur lieu de travail. Mme l'IA-DASEN confirme que l'objectif à terme est bien de mettre en place un tiers lieu (au travers d'une agence départementale).

Pour y avoir participé, Mme GOETZ a été déçue par la réponse qui lui a été apportée (proposition de passer un concours alors qu'il faut des années pour obtenir un congé formation et que les demandes de mi-temps pour les préparer sont refusées). Mme l'IA-DASEN la remercie de ce retour et rappelle que l'objet de la RH de proximité est d'accompagner, pas forcément de trouver des réponses précises, immédiates. Les expérimentations sont très suivies au niveau du ministère.

Mme PACALET souligne le temps très court de l'expérimentation (mise en place en décembre). La volonté des différents acteurs d'articuler les synergies pour construire une réponse demande nécessairement du temps.

En complément d'information, Monsieur le secrétaire général ajoute qu'il existe depuis une quinzaine d'années, un outil insuffisamment connu sur le site du ministère. Il s'agit du « Portail mobilité » qui fournit un certain nombre de pistes et d'informations. Mme l'IA-DASEN considère que la RH de proximité a également pour objectif de rendre visible ce qui existe.

- Médecine de prévention

Concernant la médecine de prévention, la direction des ressources humaines du rectorat indique qu'une communication a été faite en CHSCTA. Le recrutement d'un médecin de prévention serait bien avancé. Le poste pourrait être pourvu à compter du 2 mai.

Mme l'IA-DASEN tient à souligner que le département de l'Ain n'est pas dépourvu de médecin de prévention grâce à l'engagement important du Dr LAPIERRE. Elle a toutefois conscience qu'il peut ne plus y avoir de médecin car le fonctionnement actuel repose sur la bonne volonté d'une personne. Le Dr LAPIERRE reste également conseillère technique auprès de l'IA-DASEN en charge de la médecine scolaire.

M. le secrétaire général ajoute que les visites médicales des élèves peuvent, pour partie, être effectuées auprès des médecins privés, que l'administration rémunère dans ce cadre. Enfin, Mme l'IA-DASEN fait part du départ en retraite de l'un des médecins scolaires du département, le docteur GAUDE.

- Assistants de prévention

Mme JOSSERON fait le point sur les assistants de prévention dans le 2nd degré. Il en existe 35 dans les collèges (dont 32 qui relèvent de la collectivité territoriale). Les lycées et les lycées professionnels comptent actuellement 16 assistants de prévention (sur les 18 établissements).

Le recensement effectué a permis de mettre en place une formation. Celle-ci a débuté le lundi 1^{er} avril. Deux autres journées sont prévues, le 29 avril et le 20 juin 2019. La première journée de formation a été animée par les deux ISST et Madame Gérard, conseillère de prévention académique. Sur la totalité des assistants de prévention conviés, environ quarante étaient présents.

Monsieur JAMBON précise que le plan de prévention académique prévoit d'encourager le recrutement d'assistants de prévention relevant de l'éducation nationale. Il évoque en effet la difficulté pour les assistants de prévention relevant d'une collectivité territoriale de construire la démarche de prévention des risques, notamment concernant les RPS liés à l'exercice du métier d'enseignement. Il demande si ce point sera abordé lors de la formation.

M. BOUSQUET précise que le DUER va être évoqué dans la suite de la formation. Il indique par ailleurs que, sur les autres départements, les collectivités territoriales refusent d'échanger avec l'éducation nationale sur le champ des assistants de prévention. C'est ce qui explique l'affichage fait sur le plan de prévention académique. Le département de l'Ain n'est pas concerné par cette absence de communication. Concernant l'élaboration du DUER, il souhaite rappeler que l'assistant de prévention ne conduit pas l'analyse des risques, qu'il a un rôle de conseil et que c'est le chef d'établissement qui engage sa responsabilité. C'est à lui de répartir les tâches sur les différentes personnes, en s'appuyant potentiellement sur le concours de l'assistant de prévention. Pour M. JAMBON, le rôle de conseil de l'assistant de prévention est essentiel.

- Point sur le numérique

Le guide élaboré par le CHSCTD de l'Ain est disponible sur le site de la DSDEN. Suite aux derniers travaux sur ce thème, il a été demandé au rectorat de faire évoluer certaines fonctionnalités par rapport aux mails (homonymies, envois différés, etc).

M. JAMBON se réjouit du travail réalisé dans le département de l'Ain. Il reste toutefois en attente de l'académie. En effet, l'aboutissement des travaux réalisés dans le département s'est traduit par la rédaction du guide adopté lors du CHSCTD du 16 novembre 2018. Ce travail devait être présenté au CHSCTA de novembre, avant d'être reporté au mois de février, puis au mois de mars... La prochaine date prévue est le 29 mai, or M. JAMBON sera indisponible en raison de sa participation à un voyage scolaire. Le CHSCTA suivant est prévu le 28 juin 2019. M. JAMBON constate enfin qu'aucun point relatif au travail sur le numérique réalisé dans le département de l'Ain ne figure dans le plan de prévention académique adopté dernièrement. Ce travail représente pourtant des centaines d'heures de réflexion collective sur le sujet.

M. BOUSQUET souhaite témoigner de la prise en compte, au niveau académique, des travaux effectués dans l'Ain. En effet, au moins trois réunions ont eu lieu, notamment avec les services informatiques pour évoquer les questions techniques. Les services sont à pied d'œuvre et l'accompagnement est bien en train de se faire. Plusieurs services, dont la volonté est de proposer quelque chose de construit à la prochaine rentrée scolaire, sont mobilisés sur cette thématique.

Compte tenu de l'absence de M. JAMBON au mois de mai, Mme l'IA-DASEN estime préférable de demander à ce que ce travail soit présenté lors du CHSCTA de juin. Il lui apparaît en effet important que M. JAMBON, en tant que secrétaire du CHSCT de l'Ain, puisse faire cette présentation avec Mme JOSSERON.

M. JAMBON s'inquiète également du fait que la rédaction d'une charte au niveau académique soit envisagée. Une telle décision risquerait d'en reporter la diffusion, alors que dans le département de l'Ain, les travaux avaient conduit à considérer que ce n'était peut-être pas la bonne solution (une charte risquant d'interroger uniquement la responsabilité individuelle, sans interroger plus profondément l'organisation du travail). Mme l'IA-DASEN considère qu'un guide et une charte ne sont pas forcément incompatibles. M. BOUSQUET confirme qu'un travail du service informatique est en cours. Il n'est toutefois pas en mesure de donner plus d'éléments sur l'avancement de cette démarche.

M. JAMBON remercie M. BOUSQUET pour les informations apportées. Il est agréablement surpris d'apprendre que des réflexions sont en cours au niveau académique. Il tient toutefois à insister sur le fait que la boîte aux lettres électronique ne représente pas tout le problème.

- Reconduction enquête PES

M. le secrétaire général indique qu'il a échangé avec le directeur de l'ESPE. L'enquête sera réalisée entre la fin du mois d'avril et mi-mai.

- Point fiches SST

Monsieur le secrétaire général confirme que trop peu de réponses sont apportées aux fiches. Il indique également qu'une nouvelle demande a été adressée au rectorat concernant les élus qui n'ont toujours pas accès à l'application en question.

Mme JOSSERON fait un point sur les signalements abusifs. La problématique du contenu inamovible du signalement et la question des données personnelles sont posées. L'académie a été rappelée à l'ordre par la CNIL. Dorénavant, certaines parties, notamment les données nominatives, pourront être noircies par la conseillère de prévention après accord du secrétaire du CHSCTA et de l'ISST.

Monsieur JAMBON se dit gêné par le fait que cette responsabilité relève du secrétaire du CHSCTA. Monsieur BOUSQUET précise que la responsabilité dans ce domaine reposera également sur l'ISST et sur la conseillère de prévention académique. Monsieur JAMBON souhaite avoir la garantie qu'un délai suffisant sera laissé au secrétaire pour consulter, le cas échéant, les autres représentants du personnel au CHSCT.

Monsieur l'ISST le lui confirme et précise que tout ne pourra pas être gommé. En effet, dans certains cas, la seule fonction des personnes peut permettre de les identifier.

- Suites données à la visite du CHSCT au lycée international de Ferney-Voltaire

M. BONNETON signale que la visite d'une délégation du CHSCT est restée sans effet. Il n'y a pas eu de travaux depuis et les problèmes liés au stockage des produits chimiques et aux odeurs persistent. Un problème d'accessibilité aux personnes handicapées est également noté.

Mme l'IA-DASEN précise que la Région intervient sur cet établissement sur plusieurs points, tout d'abord, par la prise en compte de l'augmentation des effectifs. En effet, 200 élèves supplémentaires sont attendus. Pour y répondre, la Région prévoit l'installation de modulaires neufs. Le remplacement de modulaires vétustes est également envisagé. La présence de la région sur la problématique de la hausse des effectifs a été l'occasion de rappeler les problèmes soulevés par le CHSCTD. Une première réponse pourrait être apportée concernant le stockage des produits chimiques et les odeurs. Le problème d'accessibilité est plus difficile à résoudre compte tenu de son envergure. A terme, la construction d'un nouveau lycée est envisagée sur le secteur. En effet, la région a pris la mesure de l'augmentation des effectifs et le Pays de Gex est remonté dans l'ordre des priorités du conseil régional.

M. BONNETON indique que les enseignants de Sciences Physiques « étouffent ». Ils ont mené des actions lors de la journée Portes Ouvertes. Ils travaillent consciencieusement mais constatent que la situation n'évolue pas. M. BONNETON est inquiet s'il faut attendre la construction d'un nouveau lycée.

Mme l'IA-DASEN confirme que la situation du lycée de Ferney Voltaire est devenue l'une des priorités de la région. Elle souligne également que le chef d'établissement tire la sonnette d'alarme à ce sujet depuis 2 années.

Fiches SST et autres signalements

Mme JOSSERON présente l'évolution des signalements depuis le dernier CHSCTD. 45 nouveau signalements ont été enregistrés :

- 9 au titre de l'aménagement, l'état et l'hygiène des matériels, des installations et des locaux (7 réponses)
- 24 + 1 (annule le précédent) sur la charge mentale (7 réponses)
- 5 pour la rubrique « autre » (3 réponses)
- 3 pour les gestes et postures liés à l'activité (3 réponses)
- 2 au titre des produits, matériaux et agents biologiques (1 réponse)
- 1 concernant une sortie pédagogique ou un déplacement (1 réponse).

Mme JOSSERON est interpellée par la qualité des signalements, par exemple lorsque les élèves sont considérés comme des produits biologiques (« contact avec des enfants malades et parasités »), ou encore lorsque le nom des élèves et de la personne prenant en charge un élève sont cités et qu'il est indiqué qu'un élève a été « réparti ».

M. JAMBON rejoint l'avis de Mme JOSSERON. Il considère que cela marque un problème d'acculturation des personnels.

Les 5 fiches successives complétées pour l'école des Lilas (Bourg-en-Bresse) semblent montrer une confusion entre DUER et fiches SST.

Sur le 1^{er} degré, M. JAMBON constate une vraie prise en compte de la part des IEN. En revanche, il déplore d'importantes difficultés sur le 2nd degré, où aucune réponse n'a été apportée aux 23 fiches déposées (5 collèges concernés : Ampère, Coligny, Montluel, T. Riboud, St Exupéry à Valserhône). Il ne peut penser qu'il y ait volonté de ne pas répondre de la part des chefs d'établissement, ce que Mme l'IA-DASEN confirme.

L'analyse des fiches montre qu'un nombre important de signalements concerne principalement des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) ou des élèves particulièrement violents. Certaines fiches font aussi état d'une forme de violence de la part de parents d'élèves ; cela semble correspondre à un phénomène national. Beaucoup de tensions entre les personnels, traduisant un manque de communication, apparaissent dans le 2nd degré.

M. BONNETON partage ce constat. Il souhaiterait revenir sur certaines fiches. Par exemple, la fiche 918 du 13/11/18 signale l'état dangereux de la cour de récréation de l'école Charles Robin : les travaux ne sont toujours pas faits.

M. l'ISST répond qu'il est noté sur la fiche que les travaux sont effectués.

M. le secrétaire général rappelle que le rôle de CHSCT est d'observer, de dégager les tendances mais pas d'intervenir pour répondre aux difficultés locales ou apporter des solutions de réparation. Ce rôle appartient à l'IEN. En tant que représentant syndical, M. BONNETON souhaite voir les choses avancer, d'où le fait de porter ces problèmes devant cette instance.

Mme METIVIER confirme que les travaux ne sont pas réalisés. Monsieur le secrétaire général rappelle que l'objectif du CHSCTD est de dégager des tendances pour viser à une amélioration globale sur l'ensemble du territoire. Il ne s'agit pas d'apporter des réponses de réparation au cas par cas.

Mme l'IA-DASEN s'engage à rappeler aux chefs d'établissement qu'aucune fiche ne doit rester sans réponse et que toute difficulté, y compris dans la réponse, doit lui être remontée. Elle est leur interlocuteur pour les accompagner dans la réponse à apporter, mais elle n'a pas vocation à intervenir en 1er niveau de réponse.

Mme METIVIER intervient pour évoquer un collège du département et la nécessité de mettre en place un travail plus global sur cet établissement. Mme l'IA-DASEN précise qu'elle est en lien avec le chef d'établissement pour ce faire.

Pour M. JAMBON, il revient à Mme l'IA-DASEN de répondre au dernier signalement car il concerne directement le chef de service. Mme l'IA-DASEN confirme qu'elle s'est saisie de cette situation. M. JAMBON donne lecture de la fiche n°1321, évoquant une situation de pression de la part de la hiérarchie, ressentie par le CPE. Il se dit inquiet.

Mme l'IA-DASEN fait valoir son devoir de réserve, et n'apportera pas de réponse précise sur cette situation car elle considère que le CHSCTD n'est pas le lieu pour le faire. La personne concernée fait état de sa situation et de son ressenti. La situation de cette personne doit être prise en compte dans le cadre global de la problématique de cet établissement.

M. JAMBON souhaite faire une dernière remarque sur cette situation. Selon lui, si ce qui est indiqué sur la fiche est avéré, ce sont des éléments qui font penser à du harcèlement moral.

M. BONNETON pour sa part, fait un rapprochement entre certaines fiches évoquant une pression de la part des familles et le suicide d'un collègue quelques jours plus tôt dans le Val d'Oise. Il trouve inquiétantes les violences qui apparaissent entre les salariés et certaines familles.

Est évoquée ensuite la situation de l'infirmière au collège St-Exupéry de Valserhône. Celle-ci indique être submergée par le travail et souhaiterait la récupération du ½ poste perdu.

Mme l'IA-DASEN répond que le CHSCTD n'est pas le lieu pour formuler cette demande et que les créations et suppressions de postes répondent à des critères académiques.

M. BONNETON estime que le CHSCTD peut se prononcer en faveur de la récupération d'un ½ poste dans la mesure où cela concerne les conditions de travail.

Selon M. BOUSQUET, si les réductions d'effectifs génèrent des conditions de travail difficiles, il peut être fait appel à l'infirmière conseillère technique pour aider cette personne à trouver une organisation compatible avec l'horaire qui est le sien. De la même manière, le chef d'établissement peut être alerté sur l'organisation à mettre en place.

11h45 : Arrivée de M. BARRAKAM. L'ordre du jour est modifié. Mme l'IA-DASEN signale qu'elle doit être à 14 h à Lyon.

Point 11 de l'ordre du jour, ajouté à la demande de FO : Educonnect-LSU 1^{er} degré, et charge de travail des directrices et directeurs d'école

M. BERRAKAM souhaite aborder l'augmentation de la charge de travail des directeurs à partir de la rentrée prochaine. Les parents disposeront d'un code d'accès pour consulter le livret scolaire unique (LSU) de leur enfant, ce qui demande un travail de saisie supplémentaire ainsi qu'un travail de suivi plus conséquent pour les directeurs (générer les mots de passe, gérer les mots de passe perdus...). Contrairement à Pronote, le LSU ne permet la saisie qu'en fin de trimestre (par pavés « Acquis », « Non acquis », etc). Selon M. BERRAKAM, le portail internet n'est pas très efficace (attente entre deux pages) et l'application est très instable. Les parents risquent de s'adresser aux directeurs d'écoles s'ils rencontrent des difficultés avec l'application informatique. Enfin, le gain serait limité puisque les parents ne pourront consulter le LSU qu'au moment où on leur remettra le livret papier.

Mme l'IA-DASEN pose la question de ce qui est à traiter ici et de ce que l'on attend d'elle sur ce point.

M. le secrétaire général ajoute que LSU est une application nationale, qu'il existe un CHSCT ministériel et que si l'administration départementale entend avec intérêt ce qui est dit, il n'est pas de son ressort d'apporter une réponse.

Pour M. BERRAKAM, il est important de souligner que les tâches des directeurs vont être alourdies. Il souhaite faire remonter cette difficulté.

Mme l'IA-DASEN précise que les identifiants doivent être générés automatiquement depuis l'application ONDE. Ainsi, dans la mesure où ONDE est correctement renseignée, il devrait y avoir peu de surcharge de travail ; le directeur devant être saisi par les parents uniquement s'il y a changement de numéro de téléphone, puisque c'est ce numéro qui est à l'origine de l'identifiant.

Mme l'IA-DASEN renouvellera la demande déjà évoquée lors de la mise en place du LSU afin qu'il puisse être complété tout au long de la progression de l'élève, et non en fin de trimestre uniquement.

La plus-value ne semble pas proportionnelle à la charge de travail supplémentaire ressentie par les personnels. M. BERRAKAM précise en outre que le renseignement du numéro de téléphone ne peut être imposé aux familles dans la mesure où certains parents n'ont pas de numéro de portable.

Question diverse ajoutée à la demande de FO (toujours en présence de M. BARRAKAM en tant que personne qualifiée) :

La question porte sur la dernière information sur la bonification pour rapprochement de conjoint dans le cadre du mouvement des personnels. Suite à la redistribution, les collègues qui sont dans le Rhône ou dans la Loire ne peuvent pas bénéficier de points supplémentaires.

Mme l'IA-DASEN rappelle que cette question ne concerne pas le CHSCTD, et qu'elle y répond par ailleurs avec beaucoup d'attention.

M. BERRAKAM considère que cette problématique impacte les conditions de travail des personnels, et en conséquence, qu'elle concerne le CHSCTD.

M. le secrétaire général précise qu'une réponse sera apporté à l'écrit reçu, mais que les règles du mouvement ne modifient pas les conditions de travail des enseignants au sein de la classe. Le CHSCTD n'est donc pas le lieu approprié pour évoquer cette question.

M. BERRAKAM comprend le positionnement de l'administration, mais considère que le calendrier est particulièrement contraint, et que c'est la raison pour laquelle il a été décidé d'aborder cette question devant le CHSCTD.

M. le secrétaire général indique une nouvelle fois qu'une réponse écrite va être apportée. L'administration reste très attentive sur ce point, et la meilleure solution sera recherchée. Il rappelle que le courrier de FO date du 29 mars, et qu'un minimum de temps est nécessaire pour apporter une réponse.

M. BOUSQUET intervient pour signaler qu'un problème de procédure dans ce CHSCT le gêne. En effet, il estime que la présence d'une personne qualifiée au CHSCT doit permettre d'apporter un éclairage sur un point particulier. Or, dans le cas présent, la personne qualifiée vient pour soumettre une question, qui en plus, ne relève pas de la compétence du CHSCT. Il souhaite que cela ne se reproduise pas à l'avenir.

M. le secrétaire général complète en précisant qu'il ne doit pas y avoir de généralisation de cette façon de procéder. Il propose de revenir à l'ordre du jour, avec le rapport annuel de la présidente du CHSCTD.

Retour à l'ordre initial des points mis à l'ordre du jour de la séance

Rapport annuel de la présidente du CHSCTD :

Le rapport annuel a été communiqué. Mme l'IA-DASEN demande s'il y a des questions.

M. JAMBON remercie Mme l'IA-DASEN pour la réalisation de ce rapport annuel. Il regrette toutefois qu'il ne comporte pas de données relatives aux personnels du 2nd degré.

Mme l'IA-DASEN rappelle que les personnels du 2nd degrés sont gérés par les services du rectorat, et qu'il ne lui revient donc pas de rendre compte sur ce sujet.

M. JAMBON estime qu'une extraction des données relatives au département de l'Ain pourrait être présentée au CHSCTD, notamment dans le domaine des accidents du travail. Mme l'IA-DASEN se rapprochera du rectorat pour voir ce qui peut être fait. Dans la mesure du possible, M. JAMBON aimerait en avoir une présentation lors du dernier CHSCTD de l'année.

M. JAMBON souhaite par ailleurs attirer l'attention sur la forte augmentation des accidents du travail dans le 1^{er} degré au cours des deux dernières années. Il porte le souhait d'investiguer sur ce sujet qu'il considère comme relevant pleinement de la compétence du CHSCTD.

Mme l'IA-DASEN relève qu'un certain nombre de ces accidents du travail concernent des accidents de trajets et qu'il n'y a pas d'augmentation significative des accidents du travail liés à l'exercice de la mission.

M. JAMBON estime qu'il y a une réelle augmentation des accidents liés directement à l'exercice des fonctions pour les AESH. Mme l'IA-DASEN confirme qu'il peut y avoir un sujet sur ce point.

M. le secrétaire général attire l'attention des participants sur la nécessité de prendre en compte l'augmentation importante du nombre d'AESH.

M. BOUSQUET souhaite souligner qu'il est difficile de prendre des mesures de prévention lorsque seulement 1% d'une population est concernée (comme dans le cas présent).

M. JAMBON pense qu'il pourrait être nécessaire de vérifier si ces accidents concernent de nouveaux personnels, dans quel cas une action pourrait être envisagée. Sur ce point, M. le secrétaire général précise que dans la majorité des cas, ces personnels étaient déjà en poste précédemment puisque l'on est dans le cadre d'une « déprécarisation » des anciens contrats uniques d'insertion (CUI).

Mme l'IA-DASEN indique que cette nouvelle catégorie professionnelle, concernée par la mise en place d'un nouveau métier, doit requérir une attention particulière.

Mme GOETZ évoque le point 6. Les statistiques sur la démission des personnels n'apparaissent pas alors qu'elles sont notées à l'ordre du jour.

M. le secrétaire général indique qu'il s'agit d'un oubli. Il acte que ce point sera donc ajouté à l'ordre du jour du CHSCTD de juin au titre du complément au rapport annuel de la présidente.

Modification des points mis à l'ordre du jour avant le départ de Mme l'IA-DASEN

Bilan de la visite du collège de Coligny

Le projet de rapport de visite a été transmis aux membres du CHSCTD.

Mme l'IA-DASEN indique qu'elle accompagne cet établissement, en particulier sur les fiches qui n'ont pas eu de réponse. Les problématiques liées à la vie scolaire ont fait l'objet de rencontres et de déplacements cette année. Des premières réponses ont été apportées, même si elles ne peuvent intervenir tout de suite (carte scolaire dans le cadre du 3^{ème} trimestre). Mme l'IA-DASEN ajoute qu'elle a conscience que tous les problèmes du collège n'ont pas été réglés. Elle connaît l'architecture spécifique de cet établissement et mesure les contraintes qui peuvent en découler pour les équipes.

Mme GOETZ fait part de l'inquiétude engendrée par cette situation. Une nouvelle fiche a été enregistrée dans le registre SST. Elle considère que les personnels sont « à bout ».

M. JAMBON explique que c'est lors de la visite de cet établissement, qui est un pur hasard, que cette situation a été découverte par les membres du CHSCTD. Il sait gré à Mme l'IA-DASEN des démarches entreprises. Il fait toutefois part d'un questionnement complémentaire. Il s'interroge sur la présence d'un DGI si un personnel de vie scolaire devait être en arrêt. Son organisation syndicale souhaite que tous les membres de la vie scolaire soient vus par le médecin de prévention.

Mme l'IA-DASEN répond que c'est aux personnels eux-mêmes d'en faire la demande.

M. JAMBON craint qu'ils ne soient pas en mesure de le faire. Selon lui, ces personnels sont en surinvestissement. Mme l'IA-DASEN rappelle qu'elle n'attend pas de surinvestissement de la part des personnels et souhaite insister sur ce point.

Mme OUTRE intervient pour indiquer qu'elle a reçu les personnels à la suite de la visite du CHSCT. Le secret auquel elle est tenue ne lui permet pas d'en dire davantage.

M. JAMBON considère qu'il n'y a pas d'évolution sur l'organisation du travail. Il présente les propositions de suggestions réfléchies en GT préparatoire. Il insiste sur la caractère d'urgence de cette situation. Mme l'IA-DASEN indique que le collège de Coligny est l'une de ses préoccupations importantes.

12h38 : Mme l'IA-DASEN doit quitter la séance. Avant son départ, elle tient à remercier les membres du CHSCTD pour la qualité des échanges.

Bilan de la visite du LP Marcel Pardé

Les suggestions proposées à l'issue du groupe de travail préparatoire sont approuvées.

DUER : lancement d'un GT permanent

Face au constat de l'absence de culture du DUER, les membres du CHSCTD souhaitent mettre en place un travail sur cette thématique. Des groupes de travail pourront être organisés sur les modalités de mise en œuvre et d'actualisation du DUER. M. PERRIER nouvel ISST, sera associé à ce travail dont l'objectif pourrait être d'élaborer des outils.

Mme JOSSERON indique qu'un outil académique existe dorénavant à titre expérimental. Il doit répondre à une demande existante depuis plusieurs années. Il permet notamment une hiérarchisation des risques et une priorisation des mesures. Cet outil doit à présent être évalué.

Une circonscription de Bourg a bien avancé sur le DUER. Mme JOSSERON doit transmettre l'outil aux assistants de prévention des circonscriptions pour qu'ils le testent. Elle le transmettra également au conseiller de prévention du département. Elle propose d'associer un assistant de prévention et un chef d'établissement au GT mis en place.

M. PERRIER signale que l'outil expérimental a été présenté aux assistants de prévention lors de la 1^{ère} journée de formation et qu'il a été bien accueilli. Il sera présenté lors du prochain CHSCT.

M. JAMBON souhaite profiter des visites d'établissements pour réfléchir au DUER. Selon lui, l'outil académique présenté ne doit pas dispenser le CHSCTD de mener une réflexion sur d'autres outils, en termes de conseil notamment. Il considère en outre que les problématiques liées à l'usage du numérique peuvent être une entrée intéressante dans le DUER.

M. BONNETON ajoute qu'il faut prendre en compte la question de la finalité pour les personnels.

Pour M. JAMBON, plus on traite de ce qui a trait à l'organisation du travail, plus les personnels y voient un intérêt.

M. BOUSQUET rappelle que le DUER n'est pas seulement un outil d'inventaire des risques mais qu'il s'agit également un outil d'inventaire des moyens qui peuvent être mis en place pour prévenir les risques. Il ajoute que la formation proposée au PAF n'a jamais été demandée.

Installation vidéosurveillance

M. le secrétaire général explique que, suite à un cambriolage dans les locaux de la DSDEN de la Loire, il a été demandé de réfléchir aux mesures à mettre en place dans l'Ain. De ce fait, la correspondante sécurité de la DSDEN au commissariat est venue sur place fin 2018. Elle a préconisé des mesures telles que la mise en place d'une alarme volumétrique et d'un système de vidéo-protection.

Les caméras sont installées en champs croisés. Elles permettront uniquement de visualiser et d'enregistrer les allées et venues des personnes. Il n'y a pas de captage d'image des personnes sur leur lieu de travail.

La demande a été formulée auprès de la Préfecture. Les personnels sont informés.

Les images enregistrées ne seront visionnées qu'en cas de nécessité. Les seuls personnels habilités à les visionner sont les personnels de la direction et DAGEFI. Les images seront conservées pendant 1 mois.

L'installation de ces caméras à effet dissuasif a été très bien accueillie lors d'une présentation aux chefs de division. Elle répond également aux mesures de protection à mettre en place dans le cadre de Vigipirate.

Aucune opposition n'est émise de la part des membres du CHSCTD.

Plan d'Action de Prévention Départemental

Monsieur JAMBON précise que le point 7 de l'ordre du jour relatif au plan de prévention ne peut être traité au cours de cette séance en raison du retard pris sur ce point au niveau académique.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le secrétaire général remercie les participants et lève la séance à 13h05.

La présidente du CHSCTD

Le secrétaire du CHSCTD

Marilyne REMER

Nicolas JAMBON